

INDEX ÉGALITÉ ET RÉMUNÉRATION

entre les Femmes et les Hommes 2020

Application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise
Décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019

90/100

Index 2019 : 87/100

Les principes :

- Opérationnel : Une appréciation de la situation et de l'évolution de l'entreprise, qui met en évidence les points de progression sur lesquels agir.
- Fiable et Simple : L'utilisation de plusieurs indicateurs pour un traitement ajusté et pertinent du résultat
- Transparent : Un index unique et public, pour réfléchir collectivement à la question de l'égalité dans l'entreprise
- Efficient : Une obligation de résultat, associée à des mesures correctives pour faire progresser l'entreprise

Les indicateurs :

- L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes.
- L'écart de répartition des augmentations individuelles.
- L'écart de répartition des promotions.
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité.
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.